



Division des Personnels enseignants-chercheurs et enseignants  
DPE/FL-GP/2009-.....

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié, relatif aux statuts du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret 85-733 du 17 juillet 1985 modifié, relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Education Nationale, notamment l'article 7 ;

VU le décret n°2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application n° 2007-772 du 10 mai 2007 ;

VU le décret du 6 août 2002 relatif à la déconcentration des opérations de recrutement et de gestion des invités ;

VU la proposition de la commission de spécialistes en date du 04/07/2008 ;

VU l'avis du conseil scientifique en date du 10/07/2008 ;

VU la proposition du conseil d'administration en date du 27/09/2007.

## ARRETE

### ARTICLE UN

**Monsieur Milorad BOJIC**, de nationalité serbe, professeur à l'université de Kragujevac (Serbie), est nommé en qualité de professeur invité auprès de l'**UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement** de l'Université de La Réunion - discipline : Génie mécanique, mécanique, génie civil - Section CNU : 60ème - sur le support budgétaire vacant 3100 PR 0105, pour un mois, **du 15 mai au 15 juin 2008, à temps plein.**

### ARTICLE DEUX

L'intéressée percevra le traitement afférent au 3ème échelon de la 1ère classe du corps des professeurs des universités (INM : 1115).

### ARTICLE TROIS

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

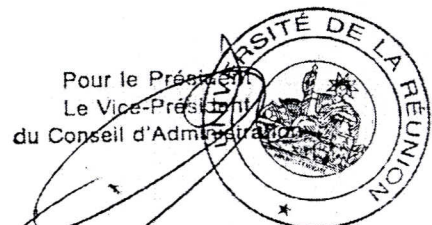
Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2009

### AMPLIATIONS

Intéressé.....1

Dossier.....1

DPE Traitement.....1



Pour le Président  
Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration

Harry BOYER